SAINT JEAN
DU GARD
AL SOUREL DE LA LIBERTA
MAIRIE

DEPARTEMENT DU GARD

Le 11 février 2015

A tous les Occupants
Propriété du Lieu dit La Borie

30270 SAINT JEAN DU GARD

N/Réf. : MR/IC

Objet : Le site de la Borie.

Mesdames, Messieurs,

Vous habitez ou êtes stationnés actuellement sur le site de La Borie.

Ce site est la propriété de tous les Saint Jeannais suite à une lutte exemplaire de tous les citoyens.

Propriétaire, la municipalité est par la même, responsable de la sécurité des personnes qui l'occupent. C'est pourquoi, il nous semble important de porter à votre connaissance certains problèmes qui existent et qui découlent de ces occupations illicites.

En effet, ne sont pas conformes et donc pas compatibles avec une présence humaine : l'alimentation en eau, l'assainissement autonome, l'alimentation électrique, la solidité des bâtiments.

Par conséquent, toutes ces non conformités, individuellement, sont susceptibles d'entrainer des dommages ou accidents graves sur des personnes et des biens. A ce moment là, la responsabilité serait renvoyée sur le propriétaire des lieux.

Une telle situation ne peut, vous en conviendrez, continuer en l'état.

C'est pourquoi tout d'abord, nous avons essayé de rentrer en contact avec monsieur MENAGER le plus ancien d'entre vous, présent sur le site, afin de voir avec lui comment nous pourrions régulariser sa situation personnelle mais aussi celle des autres habitants. Nous n'avons toujours pas de réponse de sa part.

.../

1, Rue du Maréchal de THOIRAS - BP 25
Téléphone : 04 66 56 26 36 - Télécopie : 04 66 56 26 44
Courriel : contact@ville-saintjeandugard.fr
30270 SAINT JEAN DU GARD

Pays Cévenol
Au Cœur d'une Histoire

Nous tenons à vous rappeler et vous confirmer que l'ensemble des résidents sur cette propriété est en situation illégale ; personne à notre connaissance ne dispose de documents pouvant justifier d'un quelconque bail de location.

La municipalité se doit de trouver une solution afin de régulariser cette situation.

C'est pourquoi, nous souhaitons vous voir désigner deux ou trois représentants pour que nous puissions ensemble, envisager toutes les possibilités acceptables dans le respect des parties.

Nous refusons de rester dans cette situation de précarité pour vous comme pour nous, avec pour nous en plus, devoir supporter toutes les responsabilités qui incombent aux propriétaires.

Une réponse de votre part que nous souhaiterions avant la fin du mois de février nous semble nécessaire, sans cela nous engagerons les démarches légales pour nous permettre la régularisation de vos différentes situations.

En espérant que vous acceptiez notre proposition de dialogue, nous restons à votre écoute et à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans cette attente, nous vous prions, Mesdames, Messieurs, d'agréer nos salutations distinguées.

MAIRIE de ST-JEAN-DU-GARD
GARD

Pour la Municipalité,

Le Maire,

Michel RUAS